

Question urgente: divorce avant expiration de mon visa

Par **ornella82**, le **17/05/2009** à **23:16**

Je suis arrivée en France avec un visa type D " conjoint français" le 17 avril et qui expirera le 30 mai 2009. Ayant rencontré des problèmes avec mon mari, nous souhaitons nous séparer avec un consentement mutuel, sauf que mon époux ne veut pas m'accompagner à la prefecture de chartres afin d'obtenir le premier récépissé de la carte de séjour de sorte à ce que je sois présente pour le déroulement du processus du divorce.

Je dois donc rentrer au Maroc avant l'expiration de mon visa pour ne pas être en situation irrégulière, je ne sais pas à qui je dois m'adresser (mairie,prefecure,police) pour expliquer mon cas et pour avoir une preuve tangible comme quoi je suis venue en france dans le cadre de conjoint francais, et que c'est mon mari qui n'a pas voulu faire le nécessaire.

Prière de me réponsdre le plus rapidement possible, et si vous avez besoin d'autres explication je ne tarderai pas à vous les fournir.

Cordialement,